

La commission environnement de l'aéroport choisit le tracé RD9

LA PROVENCE Mercredi 26/11/2008

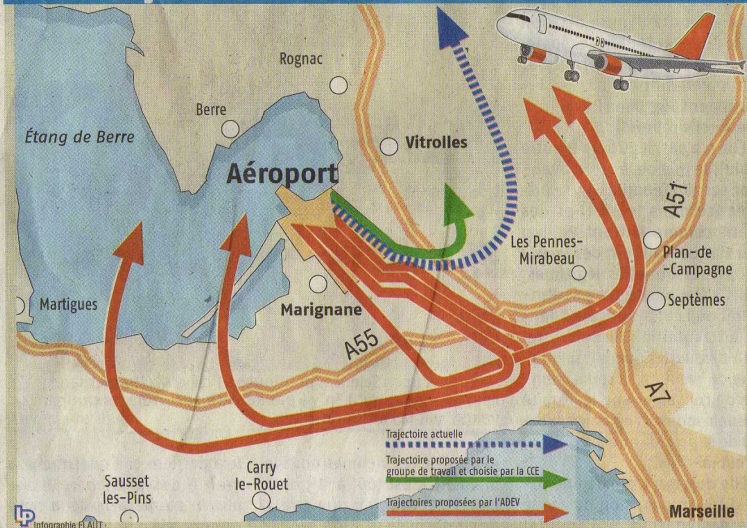
Par Colette Auger
CAuger@laprovence-presse.fr

Réunie au grand complet dans les salons de Marseille-Provence, la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport (CCE) devait donner, hier matin, son avis sur les cinq trajectoires alternatives au survol des quartiers Sud de Vitrolles pour ce qui concerne les décollages vers le Sud (26 % des cas).

Cinq propositions étaient soumises à son approbation, dont quatre élaborées par l'association de défense de l'environnement vitrollais (Adev), et une par le groupe de travail constitué en juin 2007 et qui réunissait, sous la houlette de l'Autorité de contrôle nationale des nuisances sonores aériennes (Acnusa), la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), la Chambre de commerce et d'industrie, gestionnaire de l'aéroport, et la Ville de Vitrolles. La DGAC a brièvement présenté les caractéristiques de chaque tracé, deux des quatre trajectoires (les 3 et 4) de l'Adev, celles qui impactent le plus les communes voisines de Cignac, Saint-Victoret, le Rove et Les Pennes-Mirabeau, ayant d'emblée été mises hors jeu.

Au cours du débat qui a suivi, Guy Obino, a rappelé

Les 5 trajectoires mises au vote



que les nuisances sonores qui frappaient aujourd'hui 11 000 Vitrollais, étaient apparues à la fin des années quatre-vingt-dix, il s'est interrogé sur les trajectoires utilisées auparavant par les avions, et a plaidé pour une "logique de territoire" impliquant "mutualisation des nuisances".

Au nom de la Communauté du pays d'Aix et de la Ville de Vitrolles, Philippe Gardiol a souligné que toutes les collectivités locales profi-

tent des retombées économiques de l'aéroport et qu'à ce titre, il était juste que les nuisances soient partagées. Il a également rappelé que le chiffre de 9000 Vitrollais impactés par le tracé RD9 n'était qu' "une hypothèse".

Georges Rosso, maire du Rove, a rétorqué que sa commune était traversée par "une des départementales les plus meurtrières de France, une gazoduc et un oléoduc", que personne ne venait "les partager", et par

conséquent qu'il n'avait pas l'intention de prendre sa part de bruit des avions.

Le préfet tranchera

Les trajectoires 1 et 2 de l'Adev n'ont recueilli les voix que des trois Vitrollais, Guy Obino, Philippe Gardiol et Daniel Amar. La trajectoire dite RD9 a recueilli 16 voix pour, trois contre (les Vitrollais) et trois abstentions, parmi lesquelles celle de Frédéric Vigouroux au nom de Serge Andréoni, re-

présentant des communes concernées par le plan de gêne sonore, ainsi que d'Eric Diard, député de la circonscription. "Je ne suis pas sûr que toutes les solutions ont été épuisées, expliquait à la sortie Eric Diard, je serai dès le 9 décembre, président du Conseil national du bruit et avec cette casquette, je compte bien demander aux responsables de la DGAC de nouvelles études pour de nouvelles trajectoires".

Au cours de cette réunion, les villes concernées par les atterrissages et les décollages au Nord (74 % des cas), soit Berre, Saint-Chamas, Miramas et Cornillon Confoux, ont fait savoir qu'elles demanderaient une étude sur les trajectoires qui survolent leurs territoires.

La CCE n'ayant, comme son nom l'indique, qu'un rôle consultatif, le vote effectué hier matin ne constitue qu'un simple "avis". Le dossier des trajectoires alternatives vers le Sud, sera transmis dans les jours qui viennent à l'Acnusa qui se prononcera d'ici la fin de l'année. En janvier 2009, c'est au représentant de l'Etat, c'est-à-dire le préfet de région Michel Sapin, que reviendra la tâche de trancher. "Nous espérons qu'il tiendra compte de notre refus", confiait hier matin Philippe Gardiol. ■